



Négociations salariales PSA : Salaires gelés pour la 4^{ème} consécutive ! Inacceptable !

Paris, le 19 mars 2015

Ce jeudi 19 mars a eu lieu la 2^{ème} réunion sur les salaires.

Malgré les très bons résultats financiers et commerciaux, la direction de PSA maintient le gel des salaires pour 2015 et refuse de suspendre les mesures de baisse de rémunération de l'accord de compétitivité (NCS).

La dernière augmentation générale des salaires date de mars 2012 (33 € net par mois). Cela fera donc 4 ans de blocage continu des salaires.

En plus du gel des salaires, les mesures de l'accord de compétitivité (suppression de la prime d'ancienneté, baisse du paiement des heures supplémentaires, baisse de l'indemnisation chômage,...) ont comme conséquence directe une baisse dramatique du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés.

Pendant ce temps là, les 4 principaux dirigeants du groupe se sont octroyé 86 % d'augmentation de leur rémunération (de 3,8 à 7,1 millions) en 2014.

Pour la CGT, c'est un véritable scandale et c'est bien la preuve que l'argent existe !

Pour la CGT, il n'y a aucune justification pour que la direction continue à imposer une nouvelle année de blocage des salaires et pour continuer à imposer les mesures de baisse des rémunérations de l'accord de compétitivité (NCS).

La CGT a revendiqué et continuera de revendiquer :

1) Une augmentation générale et uniforme des salaires de 300 € par mois

2) La levée de toutes les mesures de l'accord de compétitivité (NCS) concernant la baisse de la rémunération.

- Levée du blocage des salaires
- Retour du paiement à 45 % des heures supplémentaires au lieu de 25 %
- Retour de l'indemnisation de l'Allocation Partielle à 75% au lieu de 70 %
- Retour aux barèmes de l'ACCAC d'avant le NCS.
- Remise en place de la PEG (prime d'ancienneté).
- Retour de la subrogation sur tous les sites du groupe

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central